



Questions : Négociations collectives

**Spécialistes de la circulation
aérienne - section 2245 des
TCA-Canada**

23 février 2010

Questions : Négociations collectives 2010

NAV CANADA soumet par la présente les questions suivantes aux fins de discussion dans le cadre de la prochaine ronde de négociations collectives avec les spécialistes de la circulation aérienne, section 2245 des TCA.

NAV CANADA se réserve de plus le droit de soumettre d'autres questions si le besoin s'en fait sentir pendant les négociations collectives.

1. Le processus de dotation actuel entraîne un nombre élevé de réinstallations d'employés de cette unité de négociation. La Société souhaiterait connaître les raisons de cet important intérêt dans les déménagements afin d'avoir en place un processus plus efficient. Les sujets à aborder comprendront, entre autres :
 - mener un examen de l'incidence et du bien-fondé d'une méthode annuelle et nationale de sélection;
 - faire en sorte que les personnes touchées par un changement organisationnel reçoivent la priorité pour le placement dans un poste vacant;
 - veiller à ce que le processus de mutation soit clairement défini;
 - examiner la nécessité de maintenir le processus de « déplacement ».
2. Les surveillants ont un rôle et des responsabilités importants dans cette unité de négociation. La Société aimerait discuter de leurs attributions, rôles et responsabilités afin de s'assurer d'avoir une compréhension exacte de leur contribution à l'efficacité du fonctionnement. Ces discussions porteront aussi sur les horaires et les heures de travail.
3. La Société aimerait examiner les changements concomitants et les changements importants à la convention collective qu'entraîne la mise en œuvre d'un nouveau programme de classification.
4. La Société aimerait aborder le versement d'une indemnité de repas pour les heures supplémentaires lorsqu'un préavis est donné à l'employé.
5. La question de la rémunération au double des heures supplémentaires lorsqu'un quart chevauche deux jours de repos devrait être clarifiée pour assurer une application cohérente.
6. La Société souhaite discuter du versement et de l'objet actuels de l'indemnité de départ.
7. La Société aimerait discuter avec le syndicat des façons d'obtenir des gains en matière de coûts pour le régime de retraite.

Modifications mineures et de pure forme à la convention collective

- △ Éliminer le renvoi à « politique disciplinaire » à la clause 22.02.
- △ Modifier le renvoi à la clause 17.04(c) i de l'article 17 de « au directeur des relations de travail ou à une personne dûment autorisée » à « au représentant autorisé de NAV CANADA ».
- △ Éliminer la lettre d'entente n° 5 sur la prime de remplacement des bandes d'enregistrement magnétique.
- △ Éliminer la lettre d'entente n° 15 dès la mise en œuvre d'un nouveau programme de classification.
- △ Actualiser l'article 27 – les jours fériés seront ceux convenus dans la lettre d'entente conclue le 18 juillet 2008 (voir la pièce jointe)
- △ Actualiser la lettre d'entente n° 9 pour ajouter Norman Wells et Inuvik à la liste des emplacements de travail nordique.
- △ Actualiser la clause 35.03 de l'article 35, clause 35.03 – Indemnité en milieu de travail pour refléter l'accord en vue de calculer au prorata le paiement de la prime pour les heures partielles de formation en milieu de travail.
- △ Actualiser la lettre d'entente n° 12 – Programme d'indemnités de départ pour refléter les changements aux avantages des retraités.
- △ Réviser la lettre d'entente n° 6 – Jours fériés pour déterminer si elle est toujours nécessaire.
- △ Article 27 - remplacer « Fête du Canada » par « 1^{er} juillet »
- △ Remplacer tous les renvois à l'IFNC par « CFCNC ».